



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

COMMISSION INTÉRIMAIRE DES MESURES PHYTOSANITAIRES

Quatrième session

Rome, 11-15 mars 2002

Capacité de la CIMP (ressources)

Point 6.3 de l'ordre du jour provisoire

1. À sa troisième session, la CIMP a examiné les ressources disponibles pour le programme de travail lorsqu'elle a étudié le plan stratégique. Les réunions de base pour le programme de travail d'une année sont les suivantes:

- une réunion de la Commission
- une réunion du Comité des normes
- deux groupes de travail d'experts chargés de rédiger les normes
- une réunion du Groupe sur le Glossaire/d'examen
- une Consultation technique des organisations régionales de protection des végétaux
- une réunion de coordination de la Commission (par exemple Organe subsidiaire pour le règlement des différends).

2. Les propositions de soutien à la Commission par d'autres organismes techniques et administratifs visent à:

- remplacer le Comité intérimaire des normes par un Comité des normes de 20 membres (y compris un Groupe de travail d'experts de 7 membres)
- établir un organe subsidiaire pour le règlement des différends
- établir un Groupe de soutien pour l'échange d'informations
- créer un Groupe de travail *ad hoc* sur l'assistance technique.

3. Il a été noté que le niveau d'exécution du programme de travail dépendra des ressources financières humaines disponibles ainsi que des priorités fixées par la Commission. Il faut aussi reconnaître que les autres aspects du programme de travail doivent offrir la souplesse nécessaire pour s'adapter aux changements.

4. À sa troisième réunion, tenue à Bangkok du 4 au 6 décembre 2001, le Groupe de travail informel sur la planification stratégique et l'assistance technique a poursuivi son examen des ressources de la CIMP. Outre les éléments précités du programme de travail, le Groupe de travail informel a noté les éléments suivants:

Par économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.

- *Les initiatives d'assistance technique de la CIMP.* Ces initiatives visent à la fois à accroître la participation des pays en développement aux activités de fixation de normes et à promouvoir l'appui aux efforts régionaux et nationaux de renforcement des capacités.
- *La nécessité croissante d'un appui supplémentaire à la mise en œuvre de la CIPV.* Cela pourrait notamment comporter la mise à jour de l'Évaluation des capacités phytosanitaires (ECP) et la mise au point des outils correspondants, l'élaboration de matériel d'orientation opérationnelle et de manuels ainsi que la tenue d'ateliers régionaux.

5. Le Groupe de travail informel a souligné que la durabilité du programme est essentielle et qu'elle nécessite des financements supplémentaires des activités de base et du personnel permanent employé à plein temps pour le Secrétariat. Si des fonds supplémentaires sont obtenus pour le financement des activités de base, leur utilisation efficace dépendra de l'existence de moyens suffisants. Il a été noté que les moyens peuvent être fournis par la FAO ou directement par les pays. L'augmentation des financements des activités de base par la FAO nécessite un effort à long terme de mobilisation d'un appui au sein des organes directeurs de l'Organisation.

6. Après de longs débats, le Groupe de travail informel a décidé de recommander un programme de travail à la CIMP qui:

- ait un objectif de 4 à 5 normes par an
- fournisse un appui de base au programme d'échange d'informations (Portail phytosanitaire international - PPI)
- appuie les initiatives d'assistance technique (l'élaboration et l'utilisation de l'ECP).

7. Le Groupe de travail informel recommande à la CIMP d'envisager d'appuyer la création de deux postes du cadre organique au sein du Secrétariat en réaffectant des fonds (environ 200 000 dollars E.-U.) des ressources actuelles consacrées au "Programme de travail" au poste "Personnel" (voir tableau ci-après¹). Pour renforcer ultérieurement le personnel du Secrétariat, le Groupe de travail informel recommande aux pays de s'engager spontanément à affecter des fonctionnaires du cadre organique (de préférence avec une notification préalable) par exemple des cadres associés chargés d'aider à l'exécution du Programme de travail. Ce personnel supplémentaire s'occuperait du programme de travail de base.

	Personnel	Programme de travail
Crédits budgétaires actuels	600 000 \$ E.-U.	400 000 \$ E.-U.
Crédits budgétaires proposés	800 000 \$ E.-U.	200 000 \$ E.-U. + 300 000 \$ E.-U. – fonds fiduciaire

8. La réaffectation de fonds recommandée rendrait nécessaire la mobilisation d'un montant de 300 000 dollars E.-U. au moins pour le programme de travail. Il est proposé que ces fonds soient fournis par un fonds fiduciaire alimenté par les membres de la CIMP (comme il est indiqué dans le document ICPM02/14 (options pour le fonds fiduciaire), il est recommandé que la fourniture par tranches de fonds en faveur du programme de la CIMP soit envisagée. Il s'agit à long terme de veiller à ce que le financement des activités de base soit fourni par la FAO à titre permanent dans le cadre du budget ordinaire. En attendant, il est proposé qu'un fonds fiduciaire général soit créé afin de recevoir les contributions volontaires des membres. Un fonds fiduciaire spécial de contributions *ad hoc* est utilisé en attendant que le fonds fiduciaire général ne devienne opérationnel. Ensuite, le fonds fiduciaire spécial deviendra la base de toute initiative spéciale ou des projets et recevra les contributions *ad hoc* hors Fonds fiduciaire général.

¹ Les coûts figurant dans le tableau sont des estimations approximatives qui sont établies par le Groupe de travail informel pour donner une idée de la proposition. Les coûts effectifs varieront en fonction de la situation actuelle du budget et d'autres facteurs. Des estimations plus précises seront fournies par le Secrétariat.

9. Il est noté que les pays en développement ont des difficultés considérables à s'acquitter des nombreuses obligations découlant de la CIPV et à respecter les prescriptions figurant dans les NIMP. Le Groupe de travail informel recommande à la CIMP d'examiner et d'appuyer la mise en place de ce programme d'aide aux pays en développement. Le montant estimatif des financements annuels nécessaires est le suivant:

Coûts supplémentaires de mise en œuvre de la CIPV:

- ateliers régionaux consacrés aux projets de NIMP	250 000 \$ E.-U.
- matériel d'orientation/manuels opérationnels	150 000 \$ E.-U.
- Élaboration de l'ECP	50 000 \$ E.-U.

10. Le Groupe de travail informel a recommandé au Secrétariat et aux membres concernés de procéder à une analyse afin d'aider à estimer plus précisément les ressources supplémentaires nécessaires et de montrer comment elles seraient utilisées dans le programme de travail pour l'élaboration de normes, la gestion de l'information et la mise en œuvre de la CIPV. L'analyse aurait pour but de mieux faire connaître le programme financier de la CIMP aux pays, aux organisations donatrices et à la Conférence de la FAO.

Analyse des ressources nécessaires par le Secrétariat

11. Les coûts supplémentaires ont été indiqués sous deux rubriques, "coûts supplémentaires pour le programme de travail de base" et "coûts supplémentaires pour l'aide à la mise en œuvre de la CIPV". Il est prévu que les coûts supplémentaires pour le programme de travail de base seraient financés par le Fonds fiduciaire général et que les coûts supplémentaires pour l'aide à la mise en œuvre de la CIPV seraient financés par le Fonds fiduciaire spécial (voir également ICPM 02/14).

Ressources supplémentaires pour le programme de travail de base

12. Il est prévu de recruter un fonctionnaire de classe P4 et un de classe P3 qui s'occuperont du programme de fixation de normes et de l'échange d'informations. De surcroît, des fonds seraient fournis pour accroître le nombre de groupes de travail chargés de fixation de normes, financer intégralement le Comité des normes, la préparation de normes supplémentaires et l'appui aux activités de la Commission, en particulier les réunions qui peuvent s'avérer nécessaires pour le règlement des différends et la planification stratégique.

13. Le Groupe de travail informel n'a pas examiné les besoins du programme d'information, qui sont plus difficiles à déterminer. Pour l'instant, on estime à 50 000 dollars E.-U. de ressources supplémentaires non affectées au personnel les fonds prévus pour ce programme. Le temps de travail consacré au programme d'information est également indiqué; il augmentera car il deviendra nécessaire d'entretenir de nombreux contacts réguliers avec les ONPV.

Ressources supplémentaires pour l'aide à la mise en œuvre de la CIPV

14. Il a été noté au sein du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC et de plusieurs organes de la FAO, que certains pays ont des difficultés à participer aux organes de fixation des normes. Il est donc proposé que des crédits du Fonds fiduciaire spécial soient affectés à l'appui de la participation des pays en développement à la CIMP. Il est également prévu d'organiser des réunions régionales chaque année pour l'échange d'informations et pour l'évaluation des projets de norme. En outre, des fonds limités pourraient être mis à disposition pour la fourniture de matériel.

15. L'élargissement des programmes d'aide à la mise en œuvre de la CIPV rendra nécessaire le recrutement d'un fonctionnaire de classe P3 et d'un fonctionnaire des services généraux.

Tableau 1. Budget indicatif pour les années à venir (en milliers de dollars E.-U.)

	Budget du Programme ordinaire ²		Harmonisation		Capacité	
	Personnel	Autres dépenses	Personnel	Autres dépenses	Personnel	Autres dépenses
Frais généraux	86	20	75		14	
Commission intérimaire	47	125	15	30	2	180 ³
Groupes de travail	61	80	63	75		
Comité des normes	33	40	15	10		
Publication des normes	25	22	19	15		
Appui aux activités de la Commission	33	20	6	50		
Consultation technique	13	10				
Collaboration avec les ORPV	15	10	4	7		
Appui à la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique et à la CPPC	9	15				
Autres activités de liaison (OMC/CDB) et collaboration avec les ONPV	27	29	11	7		
Échange d'informations	81	50	43	50	56	250
Manuels, etc.	10	8	10			125
Appui au renforcement des capacités (y compris les réunions régionales)	99	10			59	50 200
Total	539	439	261	244	131	805

² Budget du Programme ordinaire en 2002.³ Paiement pour une soixantaine de pays.

16. La CIPV est invitée à:

1. *Adopter* un programme de travail pour la CIMP qui:
 - ait un objectif de 4 à 5 normes par an
 - fournisse un appui de base au programme d'échange d'informations (Portail phytosanitaire international - PPI)
 - appuie les initiatives d'assistance technique (l'élaboration et l'utilisation de l'ECP).
2. *Approuver* la création de deux postes supplémentaires du cadre organique au sein du Secrétariat en réaffectant des fonds des ressources actuelles destinées au "Programme de travail" aux ressources destinées au "Personnel" sous réserve de la mise en place du fonds fiduciaire.
3. *Demander instamment* aux pays de s'engager spontanément à affecter des cadres au programme de travail (par exemple des cadres associés).
4. *Établir* un programme de mise en œuvre de la CIPV en faveur de pays en développement.
5. *Approuver* la création d'un poste supplémentaire du cadre organique et d'un poste des services généraux au sein du Secrétariat sous réserve de la création du Fonds fiduciaire.
6. *Approuver* la réalisation d'une analyse de nature à montrer la nécessité de ressources supplémentaires et à indiquer comment elles seraient utilisées dans le programme de travail pour l'élaboration de normes et la gestion de l'information, et pour l'aide à la mise en œuvre de la CIPV.